

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le vingt huit juin à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE M. DUQUESNE Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS Mme BAS M. LETELLIER M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL Mme XOLIN M. BIHANNIC M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : Mme CHIGNAC à M. HEDRICH M. RABEH à Mme VINAY Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Melle WOELFLÉ à Mme de VAUCOULEURS Mme PENSIVY à M. BERNARD Melle DOMONT à Melle EL MASAUDI Mme DOMERGUE à M. RAYNAL M. BLOCH à M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE à M. MONNIER.

ABSENT : M. BERTRAND.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 28 juin 2012 ouverte.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 14 mai 2012 au 22 juin 2012 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais avoir des précisions sur les décisions concernant la fixation des tarifs de la restauration scolaire et la fixation du montant de la participation des familles aux accueils de loisirs. Il est vrai que vous avez délégué pour pouvoir augmenter les tarifs. Mais, par contre, il semblerait que le barème ait changé cette année. Je pense qu'il faudrait quand même peut-être le passer au Conseil municipal. Je pense que vous avez créé une tranche supplémentaire.

Le Maire :

Cela a été vu en commission. Une tranche supplémentaire a été créée. On a augmenté en fonction de l'indice, de 2 %.

M. MONNIER :

Il y a une augmentation de 2 %. Mais la création d'une tranche supplémentaire ne doit-elle pas passer au Conseil ?

Le Maire :

Non. Ce n'est pas obligatoire. Vous pouvez regarder.

M. MONNIER :

Je regarderai. L'augmentation, c'est normal, mais ...

Le Maire :

En plus, la tranche supplémentaire a été présentée en commission et approuvée.

M. MONNIER :

Avant, il y avait 5 tranches. Maintenant, il y en a 6. Je vais me renseigner.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Je vous remercie.

Concernant les décisions que vous avez prises, il y a deux locations à titre exceptionnel pour les mêmes personnes : la location d'un appartement de type F4 au 1^{er} étage et la location d'un appartement de type F3 au rez-de-chaussée.

Le Maire :

Ce n'est pas une erreur. La gestion des appartements a été changée au sein de la mairie. Donc, elle a pris du retard. La première location correspond à un appartement dans lequel les personnes se trouvaient. Elles sont venues me voir. Pour des raisons personnelles, elles m'ont demandé si elles pouvaient déménager. On leur a trouvé un autre lieu. Ce ne sont pas les mêmes adresses. Pour les personnes dont vous parlez, ce ne sont pas du tout les mêmes adresses.

Mme de VAUCOULEURS :

Où sont-elles maintenant ?

Le Maire :

Il s'agit de la famille HUE. Elle était au 22, rue Ronsard. Elle est maintenant au 10, rue Maryse Bastié.

Mme de VAUCOULEURS :

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN :**

Ma première demande portait effectivement sur ces 2 décisions concernant les mêmes personnes. L'autre concerne la décision du 11 juin 2012 (au milieu de la 2^{ème} page). L'intitulé est tellement synthétique que nous avons eu du mal à saisir de quoi il s'agissait. Donc, nous souhaiterions avoir des précisions sur cette cotisation - exercice 2012 (organismes divers). De quoi s'agit-il ?

Le Maire :

Il s'agit d'une cotisation pour la Maison de l'Europe des Yvelines, d'un montant de 250 euros.

Mme XOLIN :

Merci.

1°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA NUMERISATION D'ARCHIVES

Le Maire :

Les archives des communes constituent tout à la fois une référence administrative précieuse et un patrimoine essentiel pour l'histoire locale. Au titre du soutien à la sauvegarde du patrimoine communal, le Département des Yvelines aide les communes par un programme d'incitation à la numérisation des archives les plus anciennes et les plus référentielles d'un point de vue historique.

Il est proposé dans le cadre de cette opération de numériser les registres de décès (1839 - 1935) et les registres de délibérations du Conseil municipal (1777 - 1794).

Le montant de l'opération s'élève à 4.127 euros hors taxes.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général de 1.250 euros correspondant à un taux de 50 % du montant hors taxes et plafonné à 2.500 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2°/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS (S.I.D.R.U.)

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le S.I.D.R.U. regroupait jusqu'à présent 3 communes qui appartenaient à la communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine. Il s'agit d'Andrézy, de Carrières-sous-Poissy et de Verneuil-sur-Seine. A ce jour, 4 autres communes membres du S.I.D.R.U. font partie de la communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine, à savoir Médan, Morainvilliers, Orgeval et Vernouillet. La modification des statuts du S.I.D.R.U. a pour objet de prendre acte de cette situation et de confirmer que la communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine est représentée au sein du S.I.D.R.U. par 14 délégués titulaires et 14 suppléants, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour chacune des 7 communes concernées.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE POISSY

Le Maire :

Comme vous le savez, le conservatoire n'est pas dans les normes actuellement. Suite au rapport de la Cour des Comptes, il faut clarifier la situation juridique du conservatoire. La première des choses à faire est déjà de clarifier la position des personnels de ce conservatoire. C'est pour cela que l'on vous propose de signer une convention pour une mise à disposition du personnel communal payé par la commune. Le conservatoire nous remboursera les frais. Il y aura de toute façon une incidence sur la subvention du conservatoire pour lui permettre de nous rembourser.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN** :

C'était l'objet de mon intervention. Nous souhaiterions savoir dans quel délai cette subvention sera versée pour l'année 2012 et être rassurés sur le fait que vous aviez bien prévu effectivement de compenser puisque cette association ne pourrait bien sûr faire face à une telle augmentation de charges.

Merci.

Le Maire :

Il est prévu de lui permettre de nous restituer les frais. Il fallait préalablement rencontrer tous les agents concernés pour avoir leur accord. Cette convention est passée en C.T.P. pour avoir aussi l'accord des représentants du personnel. C'est fait. Maintenant, il y a l'étape dans laquelle on va pouvoir signer cette convention, mettre en œuvre les solutions et faire l'estimation financière pour le conservatoire. Je ne peux pas vous dire la date (septembre ou octobre). Mais cela sera fait le plus rapidement possible.

Mme XOLIN :

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une petite question complémentaire concernant la durée de cette convention qui nous a parue assez atypique puisqu'elle serait valable du 1^{er} septembre 2012 au 7 mars 2014. Nous aurions aussi voulu avoir un éclairage sur cette date du 7 mars 2014.

Le Maire :

C'est pour une raison très simple. Il y aura des élections en 2014. On souhaite, avant 2014, régler le problème du conservatoire. Le problème du conservatoire est relativement simple. Soit on en fait un établissement public, c'est-à-dire une régie telle que celle du théâtre (une réflexion est en cours), soit on l'intègre dans l'intercommunalité (c'est une autre réflexion). Il y a plusieurs pistes sur lesquelles nous sommes en train de travailler pour voir juridiquement quelle sera la meilleure des solutions, et pour notre conservatoire, et pour les agents du conservatoire en l'occurrence aussi pour qu'ils ne perdent pas leurs droits. Moi, personnellement, j'ai une nette préférence pour une régie (comme celle du théâtre), voire même peut-être un mixage de la régie du théâtre avec celle du conservatoire. Ce serait une même régie. C'est une réflexion possible. Cette date a aussi été choisie pour coller à toutes les orientations et au niveau du personnel.

Mme XOLIN :

Une régie municipale serait peut-être un peu dommageable par rapport au rayonnement actuel du conservatoire. On peut espérer qu'il se poursuive. Avez-vous examiné des pistes qui permettraient de conserver au conservatoire un rayonnement plus large que simplement la Ville de Poissy ?

Le Maire :

Oui. Il y avait une solution d'E.P.C.C. avec le Conseil Général et peut-être certaines villes. Mais comme certaines autres villes (Villennes par exemple) ont choisi une autre intercommunalité que la nôtre, je crois qu'elles doivent aller rayonner dans l'intercommunalité qu'elles ont choisie. Si l'on faisait une intercommunalité avec Saint-Germain-en-Laye ... Saint-Germain-en-Laye risquant d'être la ville centrale, le conservatoire de Poissy serait beaucoup moins rayonnant. Si l'on fait la P.A.C. (comme on le souhaite) ... Il n'y a pas de conservatoire à Achères ni à Conflans-Sainte-Honorine. Le conservatoire de Poissy pourrait prendre toute sa hauteur et sa grandeur.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ DETERMINATION DU RATIO D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL POUR LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE CATEGORIE C CLASSES EN ECHELLE 6, AUTRES QUE CEUX DE LA FILIERE TECHNIQUE

Le Maire :

Le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la fonction publique territoriale a pour objet d'ouvrir aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C classés en échelle 6, autres que ceux de la filière technique, la possibilité d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499. Nous avons donc respecté la démarche et présenté cela au Comité Technique Paritaire.

Il est proposé d'établir un ratio de 100 % entre le nombre d'agents qui peuvent être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Le CTP ayant émis un avis favorable, il est proposé au Conseil municipal de fixer le ratio entre le nombre d'agents qui peuvent être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires à 100 %, tous grades confondus.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION CADRE DU 15 DECEMBRE 2011 RELATIVE A L'HARMONISATION DES TAUX DE VACATION

Le Maire :

Par une délibération cadre, datée du 15 décembre 2011, la Ville s'est engagée dans un processus d'harmonisation des taux utilisés par les différents services ayant recours aux intervenants extérieurs.

Cette harmonisation permet de mutualiser les ressources humaines, de faciliter le recrutement des agents horaires et de proposer à chaque intervenant un salaire cohérent quel que soit son service d'affectation.

Le travail de réflexion mené au sein du Pôle Politiques et associations sportives ayant abouti, il convient d'ajouter une annexe à la délibération cadre du 15 décembre 2011. Cette annexe prévoit que les agents qui interviendront pour l'Ecole d'Initiation aux Sports seront rémunérés au taux horaire de 17,16 euros brut et que les agents qui interviendront dans le cadre de l'action Sport Vacances seront rémunérés au taux journalier de 109,33 euros brut.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter l'ajout d'une annexe 5 à la délibération cadre du 15 décembre 2011 relative à l'harmonisation des taux de vacations.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

6°/ INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : DELIBERATIONS DES 29 JANVIER 2009 ET 18 FEVRIER 2010 - FUSION DES ANNEXES DANS UN MEME TABLEAU

Le Maire :

Nous avons été contrôlés par la Cour Régionale des Comptes. Il y avait 2 délibérations. Elle nous a demandé de n'en faire qu'une et de tout inscrire dans le même tableau. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais vivement que puisse être porté au compte rendu l'équivalent en euros de ces indemnités, dans un souci de transparence vis-à-vis des citoyens qui consulteraient les délibérations.

Le Maire :

Pour la délibération, ce n'est pas obligatoire à partir du moment où il y a un indice. Vous pouvez regarder. Vous verrez l'équivalent.

Mme de VAUCOULEURS :

Je pense que le citoyen va certainement aller dans les services pour ...

Le Maire :

Le citoyen a déjà été informé de la hauteur des indemnités dès le début du mandat de chaque élu. On peut refaire le débat et réinformer tout le monde à chaque fois mais ...

Mme de VAUCOULEURS :

C'est une simple information. Je ne vois pas en quoi ...

Le Maire :

En plus, je vous rappelle quand même que cette délibération est juste présentée pour information au Conseil municipal. Elle ne sera pas soumise au vote. Mais votre remarque sera mentionnée dans le compte rendu, suite à votre demande.

Mme de VAUCOULEURS :

Merci.

Délibération sans vote.

7°/ MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION CONCEDES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Le Maire :

Suite à un changement de domicile au sein du même bâtiment, il y a lieu de présenter au Conseil municipal une mise à jour de la délibération en date du 13 avril 2012 relative aux logements concédés pour nécessité absolue de service.

Il s'agit du cas des concierges et plus généralement des agents affectés à des tâches de gardiennage.

Le Maire donne la parole à M. MONNIER :

Merci, Monsieur le Maire.

Le seul changement concerne le gardien de la MCSA. Alors, il y a 2 questions. Pourquoi change-t-il ? Il était au 10, rue Maryse Bastié. Il passe au 8. Il y a une question subsidiaire. Le gardien de la MCSA qui habite rue Maryse Bastié ... J'avoue que l'on est un peu sceptique. En général, un gardien habite à côté de ce qu'il garde. Mais, là ... Il y a des interrogations.

Le Maire :

Un gardien s'occupe de la salle Robespierre (située à la MSCA). Le gardien supplémentaire l'aide finalement dans la démarche car, souvent, des réunions se terminent très tard. Cela permet à la personne dont vous parlez d'être là, sur place, de pouvoir finalement fermer les portes et de faire un certain nombre de choses. Il n'est pas lui-même gardien des bâtiments mais s'occupe plutôt de l'ouverture et de la fermeture des portes. Les associations, voire même les particuliers, les syndicats et autres se réunissent de plus en plus à cet endroit. C'était beaucoup demander au gardien déjà sur place.

M. MONNIER :

Comme pour celles ayant un objet identique, on s'abstiendra sur cette délibération.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

8°/ EXONERATION POUR L'ANNEE 2013 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR UNE SOCIETE QUI N'UTILISE PAS LE SERVICE COMMUNAL : HOTEL COMFORT INN

Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :

Il s'agit d'une délibération habituelle qui permettra à certaines sociétés listées dans le rapport d'être exonérées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, n'utilisant pas le service communal. Il s'agit de l'Hôtel COMFORT INN et de l'Hôpital de Poissy / St-Germain-en-Laye.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ EXONERATION POUR L'ANNEE 2013 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR UNE SOCIETE QUI N'UTILISE PAS LE SERVICE COMMUNAL : HOPITAL DE POISSY / ST-GERMAIN-EN-LAYE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ EXERCICE 2012 - AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE BANCS ET CORBEILLES POUR LA VILLE DE POISSY (3 LOTS)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ EXERCICE 2012 - AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF AUX REPARATIONS MECANQUES, ELECTRIQUES, CARROSSERIE ET BRIS DE GLACES DES VEHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES TOUTES MARQUES DE LA VILLE DE POISSY, AINSI QUE LES DEPANNAGES POUR LES ANNEES 2012 A 2016

Le Maire :

A la suite de la Commission d'appel d'offres du 25 juin, le marché a été attribué à la société suivante : Garage G2 - Autrement Automobile, dont le siège social se situe 21, avenue de Poissy, à Triel-sur-Seine.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU BAR RESTAURANT DE LA PISCINE DE MIGNEAUX

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Tout d'abord, nous préciserons que notre groupe Union Pour Poissy votera cette délibération.

Néanmoins, nous aimerions avoir quelques informations sur l'article 3 de la délibération.

La rédaction de celui-ci, dans son deuxième alinéa, laisse planer un doute quant au versement probable des 5 % du chiffre d'affaires. En effet, lier le versement de cette part variable au résultat d'exploitation revient à renoncer dès le premier jour à sa perception.

En clair, vous proposez au concessionnaire de verser une redevance seulement si c'est possible. Sans émettre de doutes sur l'honnêteté intellectuelle des parties contractantes, nous sommes prêts à parier que la présentation des comptes fera que cette part de rémunération variable ne sera jamais appliquée.

Merci de votre attention.

Le Maire :

Vous avez raison, Monsieur BIHANNIC, mais une seule personne a répondu lorsque l'on a fait l'appel d'offres un peu restreint pour la gestion du bar de la piscine. C'est une jeune personne qui essaye de monter et gérer elle-même son entreprise. Si on peut l'aider ... Il n'est pas sûr qu'elle réussisse mais ce sera au moins un acte intéressant pour elle. C'est un jeune de Poissy.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Pardonnez-moi. Ce que vous venez de dire est parfaitement louable. Mais, à ce moment-là, dans la délibération, vous fixez une somme plancher de 250 euros puis on en reste là. Ce n'est pas la peine d'indiquer qu'il y aurait éventuellement 5 % du chiffre d'affaires. Vu la façon dont la phrase est effectivement ficelée ... S'il n'y a pas de bénéficiaire ou s'il n'y a pas un compte bénéficiaire, cela veut dire que ... Voilà. Il n'y a pas les 5 %.

Le Maire :

Exact. Mais la convention a été préparée bien avant, dans les normes, puisque l'on pensait que de nombreuses personnes seraient intéressées. Moi, je pense qu'il est intéressant de mettre cette personne face aussi à ses responsabilités et non pas lui dire d'emblée que ce sera 250 euros et pas autre chose.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

13°/ PLAN PROGRES ENERGIE : NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GDF SUEZ

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit par cette délibération d'autoriser le Maire à signer pour 3 ans une convention avec GDF SUEZ, l'un de nos fournisseurs d'énergie. Cette convention qui renouvelle celle signée en 2009 a pour objectif la réalisation d'économies d'énergie, par des études, des conseils, des expertises techniques, de la communication et de la formation, ce qui entre parfaitement dans les orientations du Plan d'Action pour une Energie Durable de la Ville que le Conseil municipal a validé le 13 avril dernier. Vous avez dans le rapport la liste des actions réalisées dans le cadre de la précédente convention. Quelques-unes ont été créées. Il y a d'abord l'étude de faisabilité de la réhabilitation du groupe scolaire Fournier qui a abouti à la rénovation exemplaire de cet équipement. A noter que les panneaux photovoltaïques du toit de l'école ont été récemment reliés au réseau et que leur production est revendue à EDF, la Ville devenant ainsi pour la première fois producteur d'énergie. Une autre action importante est la valorisation des certificats d'économies d'énergie qui ont déjà rapporté 150.000 euros à la Ville.

Je vous remercie.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Madame BAS arrive en séance.

14°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE HABITANTS

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'autoriser le Maire à déposer un permis de construire pour le nouvel équipement baptisé « Espace Habitants ». Cet établissement de 400 m² sera construit à l'angle de la rue du Stade et de la rue Saint-Sébastien, sur une parcelle du stade Léo Lagrange. Il sera composé d'une salle d'activité, d'une salle polyvalente, d'une salle informatique, d'un office et de bureaux. Construit avec le label Bâtiment Basse Consommation, l'équipement accueillera les habitants du quartier Saint-Exupéry et, à terme, ceux du futur quartier Eoles, permettant ainsi de qualifier l'entrée de Saint-Exupéry et de participer au lien urbain inter-quartiers. Il est prévu de déposer ce permis à la mi-juillet pour un début des travaux au cours du 1^{er} trimestre 2013 et une livraison à l'automne de la même année. L'équipement coûtera 1.220.000 euros dont 270.000 seront financés par le Conseil Général et 250.000 par le Conseil Régional.

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, quand on étudie cette délibération, on est amené à se poser au moins trois questions.

Première question : qu'est-ce que c'est ?

Seconde question : où est-ce exactement ?

Dernière question : pour quoi faire ?

Alors, on essaye de trouver un petit peu les éléments. Mon collègue, Georges MONNIER, a assisté à la commission. Je préfère le dire en amont avant que l'on ne me réponde que l'on en a parlé à la commission. Il y a déjà au moins l'une des questions que j'ai posées, c'est-à-dire où ? En commission, cela n'a pas semblé très clair. L'implantation n'est pas forcément très nette, même si vous avez lu la phrase d'une certaine façon et que l'on peut considérer que cet établissement serait à l'angle des deux rues (si j'ai bien compris). Ce n'est peut-être pas tout à fait ce qui a été expliqué. En tous les cas, mon collègue n'a pas eu la même perception.

M. HEDRICH :

Mais Monsieur MONNIER a vu les plans.

M. RAYNAL :

La première question, pour nous, n'a pas véritablement de réponse. J'irai consulter le dossier au Conseil Général et je regarderai avec précision les éléments qui seront fournis aux services du Département pour étudier l'un des trois éléments qui font partie du Contrat Départemental (puisque nous avons la chance de voir que cela fait partie du Contrat Départemental).

Deuxième chose. Je lis une phrase qui m'interroge. C'est pour cela que je vous ai demandé à quoi cela allait-il servir ? Pourquoi cet équipement ? Je comprends bien que c'est l'Espace Habitants, avec un certain nombre de caractéristiques qui sont détaillées. Je lis que la Ville poursuit ainsi plusieurs objectifs, dont le premier qui consiste à proposer un équipement nouveau en remplacement de celui existant. Lequel ? Cette nouvelle construction se substitue-t-elle au club de quartier existant de Saint-Exupéry ou à l'autre local qui était aussi utilisé pour d'autres activités ? Cela manque quand même un petit peu de précisions. Là encore, je n'ai pas eu l'impression, d'après ce que m'a rapporté Georges MONNIER, que cela était clairement explicité lors de la commission.

Enfin, pour quoi faire ? On a la liste des caractéristiques. Mais, s'il y a déjà des équipements sur le quartier, on se pose la question de savoir pourquoi on le fait un peu excentré par rapport au quartier, à moins que ce ne soit pour le lier au futur quartier. A ce moment-là, je me demande pourquoi ne pas le faire au milieu du quartier Eoles. Une délibération viendra un peu plus tard ce soir. On nous dit qu'il y aura des équipements publics (crèche, école). Pourquoi pas une activité de maison de quartier ? On se pose la question.

Je sais aussi que vous êtes très attentif à une bonne gestion de la Ville de Poissy et que vous avez tendance à faire référence aux difficultés qui furent les vôtres pour équilibrer ce budget. Beaucoup de dépenses sans doute mais peu de recettes car tout le monde s'est désengagé, malgré les impôts qui ont été augmentés. La somme n'est pas neutre (1.200.000 euros). Certes, ce bâtiment aura toutes les caractéristiques qui correspondent aux normes énergétiques du moment. Il sera sans doute construit très vite, peut-être avec la filière bois ou je ne sais quelle méthode de construction. En effet, il y aura quasiment six mois entre le moment où vous allez commencer à le construire et la date prévue pour la livraison. Si l'on n'a pas ce genre de formule de construction, je ne vois pas comment l'on peut faire.

Ce sont des interrogations puisque ce n'est pas écrit clairement. Cela n'a pas non plus été explicité dans le dossier. C'est quand même un petit peu flou. Ce n'est pas très clair. On ne peut pas voter une délibération en l'état. Ce n'est pas possible.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je vais compléter l'intervention de mon collègue. Il est vrai que je réagis à cette délibération car, au-delà du contenant, la véritable question est celle du contenu. Qu'est-ce que l'on va effectivement y faire ? Je ne reviendrai pas sur : « en remplacement de celui existant ». Lequel ? L'emplacement exact n'est pas spécifié. Il y a également un certain nombre de questions sur la rapidité du montage et le coût associé. La question plus précise porte sur le budget de fonctionnement de cette nouvelle entité. Cela ne figure nulle part. Il y a aussi l'aménagement de la circulation et autres. Je pense que les travaux vont générer un certain nombre de perturbations locales. On sait tous qu'il n'est pas très évident de circuler dans le quartier Saint-Exupéry. J'aurais aimé effectivement y voir tout l'accompagnement et l'organisation périphérique mis en place.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes remarques vont dans le même sens que celles exprimées précédemment par Monsieur RAYNAL et Monsieur DEBUS, à savoir que l'on n'a pas une vision très claire de la définition de ce besoin, de la manière dont le besoin a émergé, avec la collaboration ou non des acteurs associatifs du quartier, leur intérêt exprimé ou non pour ce projet. Le coût de construction à 3.000 euros le m² (si le compte est bon) semble très élevé. Donc, pour ces raisons, nous nous abstenons.

Merci.

Le Maire :

Je vais vous apporter les réponses.

J'ai tellement entendu dans cette salle : « Allez au service urbanisme ». Regardez le dossier. Il est disponible pour tout le monde. Il n'y a pas de problème à ce niveau-là.

Vous devriez écouter les interventions de vos amis dans ce Conseil municipal. La dernière fois, Madame XOLIN m'a dit avec ironie les grandes qualités que j'avais pour rencontrer les gens et négocier. Il se trouve que l'on n'a pas décidé de construire dans le quartier Saint-Exupéry un espace de n'importe quelle manière. Ce n'est pas un matin en me rasant que j'ai décidé de construire. Nous avons concerté dans l'ensemble du quartier. Il y a eu plusieurs réunions. Vous n'avez peut-être pas été prévenus ou n'étiez peut-être pas présents. Il y a aussi une association qui gère une maison de quartier. Elle nous a fait la demande. Elle a travaillé avec la C.A.F. Elle a essayé un certain nombre de choses. Ma première adjointe était avec moi et d'autres personnes dans cette salle. Il y a eu beaucoup de rencontres avec les jeunes du quartier. Ils avaient une espèce de bâtiment qui s'effondrait. J'ai vu des jeunes faire de l'aide aux devoirs dans une pièce où il n'y avait même pas de fenêtre et où tout le monde était enfermé à l'intérieur. Nous sommes engagés vis-à-vis des habitants de ce quartier (qui tiendront compte de toutes vos interventions) à réfléchir avec eux sur l'espace et sur leurs besoins. Donc, à partir de là, on a décidé de construire l'Espace Habitants dans le quartier, à la demande de nos concitoyens, mais de manière structurée. Voilà le pourquoi, en tous les cas. C'est la demande des habitants.

Pourquoi à l'entrée du quartier de Saint-Exupéry ? Parce que c'est la demande. En échange de cette demande, on a dit qu'un quartier allait à l'avenir être construit en face et qu'il fallait absolument créer un lien entre le quartier Saint-Exupéry (tellement excentré, fermé finalement, d'où les difficultés de circulation que l'on retrouve dans beaucoup de quartiers de la Ville) et une voie verte qui partirait de ce quartier et de cet Espace Habitants pour rejoindre le quartier Eoles. Donc, tout est à peu près structuré. Mais allez voir les plans. On est prêt à vous donner toutes les explications. Je pense que Monsieur HEDRICH a dû vous en donner plein lors de la commission car on a travaillé longtemps sur ce projet.

Bien sûr, le prix peut sembler excessif, Madame de VAUCOULEURS. Mais nous sommes attachés à apporter aux habitants de ce quartier qui se sentent un peu délaissés depuis plusieurs années un équipement de qualité, avec toutes les conditions énergétiques et l'espace qu'ils nous ont demandé.

Cela va évidemment poser des problèmes de circulation. En général, la première chose que l'on regarde quand on fait des travaux est la manière de régler ces problèmes. Il peut y avoir des livraisons de panneaux ou d'autres choses lors de créneaux horaires particuliers. Tout cela est en général étudié. Ça ne l'est pas aujourd'hui. Cela apportera fatalement des nuisances au quartier.

Le Maire recevra beaucoup de lettres de gens mécontents parce qu'ils ne peuvent pas circuler. Mais, en tous les cas, si l'on veut aussi le faire rapidement (dans les délais), c'est pour permettre aux habitants d'avoir l'espace qu'ils attendent. Que cela amène autant de nuisances ... Je n'en suis pas si sûr que cela. Elles seront de toute façon étudiées par le maître d'œuvre.

J'espère vous avoir répondu. Notez bien que je trouve très intéressant que vous vous absteniez. Il faudra expliquer aux habitants du quartier de Saint-Exupéry pourquoi vous avez refusé l'Espace Habitants qu'ils attendent maintenant depuis très longtemps.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

J'ai assisté effectivement à la commission. Quand on nous a présenté le plan, on nous a dit gentiment que c'était une esquisse, que l'on ne savait pas très bien. Quand j'ai posé la question de savoir si les riverains étaient au courant, il m'a été répondu que personne ne l'était. On m'a dit que personne n'était au courant. J'ai demandé s'il n'allait pas y avoir de bruit.

Quant à l'emplacement exact ... Où sera-t-il ? A l'entrée du stade ? De l'autre côté ? Ce n'est pas clair. Le plan qui nous a été présenté ...

Le Maire :

En tant que Conseiller municipal, vous avez un certain nombre de responsabilités. Une fête a eu lieu samedi dans le quartier. Les plans étaient affichés pour l'ensemble des habitants. Ils ont pu les regarder. Vous voyez que vous êtes un peu en retard. S'il le faut, on vous les enverra. On va trouver un moyen pour que vous soyez informés.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Il est vrai qu'il est quand même un peu incroyable que ce genre d'informations n'ait pas été donné en commission et de manière détaillée. J'écoute Georges MONNIER. Je suis désolé. Même s'il porte des lunettes, je ne pense pas qu'il ait autant de problèmes de vue que cela.

Encore une fois, je réagis aussi à ce que vous avez dit. S'abstenir, ce n'est pas voter contre. Ce n'est pas être contre. Sinon, on voterait contre. Là, clairement, par le manque d'informations, on ne peut effectivement que s'abstenir, tout simplement.

Le Maire :

Prenez vos responsabilités. Ce n'est pas grave.

Je voudrais juste vous dire une chose. Je trouve très intéressant ce qui se passe ici ce soir. Vous qui pensez depuis toujours être propriétaires de cette ville ... Vous voyez que des choses vous échappent. Vous n'êtes pas totalement propriétaires. J'entends des discours. Donc, cela me permet de me faire plaisir. Il peut y avoir une équipe municipale qui travaille, des choses qui vont être réalisées, dont vous n'êtes pas au courant. Cela fait un peu plaisir car, d'habitude, je vois que, même sur les blogs, les gens sont parfois informés bien avant moi. C'est drôle mais, dans cette démarche-là, non. Voilà.

Mme XOLIN :

Pardonnez-moi, Monsieur le Maire. Mais il me semble que, parmi les devoirs du Maire, il y a celui d'informer les Conseillers municipaux. Vous ne pouvez pas vous réjouir que nous ne soyons pas informés des projets. Ce n'est pas possible.

Le Maire :

Mais, Madame XOLIN, vous avez un représentant à la commission. Il a tout eu. Il a toute la possibilité d'aller s'informer au service urbanisme. J'ai vécu ce que vous avez vécu pendant des années. Il est très difficile d'être minoritaire. Il est très difficile d'aller s'informer. Il faut prendre du temps. Il faut travailler. C'est dur. Mais travaillez. Vous serez informés. Il n'y a pas de problème.

M. MONNIER :

Monsieur HEDRICH nous a dit que le dossier n'était pas prêt.

Le Maire :

Je ne pense pas que Monsieur HEDRICH vous ait dit cela.

M. HEDRICH :

Monsieur HEDRICH a dit que le permis n'était pas prêt. Mais on vous a montré les esquisses. C'étaient celles qui étaient affichées pendant la fête de quartier. Pour l'instant, c'est tout ce que l'on a du constructeur. Le permis n'est pas encore prêt.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI
M. DEBUS.**

15°/ AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE OU UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU LOCAL POUR LES CANTONNIERS AU CIMETIERE DE LA TOURNELLE, SITUE RUE DE LA TOURNELLE, A POISSY

Le Maire donne la parole à M. HEDRICH :

Là, je pense qu'il y aura un peu plus le consensus. Il est prévu de construire un bâtiment pour améliorer les conditions de travail des cantonniers du cimetière de la Tournelle. C'est un bâtiment de 35 m² situé dans l'enceinte du cimetière. Il comprendra des vestiaires et des sanitaires. Je vous propose donc d'autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable ou un permis de construire pour ce nouveau local.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DUN LOCAL TECHNIQUE - POSE D'UNE ISOLATION EXTERIEURE ET RAVALEMENT SUR LE PAVILLON DU GARDIEN DU GROUPE SCOLAIRE SITUE 19, RUE MONTAIGNE, A POISSY

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Il s'agit également d'autoriser le Maire à déposer un permis de construire pour améliorer l'efficacité énergétique du pavillon du gardien du groupe scolaire Montaigne. Le projet prévoit la construction d'un local technique pour abriter une chaudière à condensation ainsi que des travaux d'isolation de façade.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ LANCEMENT DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA REVISION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LE PERIMETRE DE L'ECO-QUARTIER « EOLES » - APPROBATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération est une étape importante pour le projet de l'éco-quartier « EOLES ». Je vous propose en effet ce soir d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation dans le cadre de cette révision simplifiée du P.L.U. Je vous rappelle que c'est lors du Conseil municipal du 29 janvier 2009 que nous avons lancé la concertation dans le cadre de la création d'une nouvelle Z.A.C., sur une surface de 15 hectares, délimitée par la voie ferrée, la rue des Prés, la rue Saint-Sébastien et l'avenue de Pontoise.

Entre 2009 et 2011, le bureau d'études Territoires Sites et Cités a présenté, grâce à des expositions et des réunions publiques, un diagnostic sur le secteur, une synthèse des enjeux et finalement trois scénarios d'aménagement. Le choix s'est porté sur un mélange du scénario sans voiture et de la grande échelle sur le boulevard, ce qui a permis de retenir des grandes orientations et des invariants pour dessiner le futur quartier « EOLES ». Je vous rappelle que ces principaux invariants sont :

- la réalisation d'un éco-quartier comprenant entre 2.200 et 2.300 logements dont 25 % de logements sociaux, 11 % en accession à prix maîtrisé et 64 % en accession libre.
- la création d'une coulée verte à travers le quartier (un quartier où les voitures restent en périphérie),
- le prolongement du boulevard de l'Europe le long de la voie ferrée en minimisant son impact sur le quartier,
- la création de constructions d'immeubles en front du boulevard de l'Europe servant d'écran antibruit au quartier,

- la requalification du boulevard Robespierre et de la rue Saint-Sébastien avec une voie réservée aux transports en commun.

Le P.L.U. actuel doit être révisé pour permettre la construction du projet sur le secteur de la future Z.A.C. Dans le cadre de cette révision simplifiée, il est proposé d'adopter un périmètre de concertation plus large que celui de la Z.A.C., comprenant le secteur inclus entre le boulevard Robespierre et la voie ferrée, englobant notamment les quartiers de Noailles et une partie de celui de Saint-Exupéry.

La Ville a candidaté pour l'appel à projet éco-quartier 2011 et a donc adopté pour le futur quartier « EOLES » les 20 ambitions de la grille éco-quartier définie par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. De ces principales ambitions, nous en avons fait des objectifs pour la création du quartier « EOLES » et pour son inscription dans la démarche de l'Agenda 21 de Poissy.

Pour assurer la concertation de cette révision, je propose une information publique dans les médias locaux (sur le journal « Le Pisciacais » et sur le site Internet de la Ville), une exposition avec un registre de concertation et la tenue d'au moins une réunion publique.

Donc, je vous engage à approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation dans le cadre de la révision simplifiée n° 2 du P.L.U. de l'éco-quartier « EOLES ».

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Puisque, Monsieur le Maire, ce soir, vous semblez vouloir donner des leçons, loin de moi d'en donner sur ce dossier. Cependant, je dirai simplement qu'aujourd'hui (été 2012), nous en sommes précisément là où j'avais dit que nous en serions. Je rappelle (Monsieur HEDRICH, je pense que vous avez de la mémoire) que nous avons eu des conversations très peu de temps après l'élection et dans le courant de l'année 2009. On avait échangé sur ce que vous aviez décidé à l'époque, c'est-à-dire de tuer administrativement la Z.A.C. précédente pour pouvoir en créer une autre sur une assiette foncière quasiment du double. Vous m'aviez même garanti que vous arriveriez à faire quelque chose, que vous ne densifieriez pas la Ville et qu'il y aurait moins de 90 logements à l'hectare. Si vous ne vous en souvenez pas ... J'ai la mémoire des chiffres.

Aujourd'hui, vous avez raison de dire que c'est un dossier fondamental pour le devenir de Poissy. Je suis d'autant plus intéressé par son devenir que la Ville de Poissy (et c'est inscrit dans le préalable et le rapport de présentation) a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, convention qui a d'ailleurs été prolongée avant un éventuel renouvellement. Mais nous n'en sommes pas encore là. Je me rends compte pour l'instant que les acquisitions de l'Etablissement Public Foncier (à ma connaissance - depuis que la convention a été signée) n'ont pas beaucoup avancé. Je veux dire que la réserve foncière est pour l'instant au point mort. Il y a sans doute des négociations. Il y a sans doute des choses qui se passent. Mais, pour l'instant, rien n'est acté. En tous les cas, je n'ai pas vu passer les délibérations.

Je constate que vous avez effectivement bien progressé puisque, en écoutant les avis des uns et des autres et notamment les recommandations de l'Etablissement Public, on en est à 2.300 logements sur les 11 hectares qui vont être concernés (15 au total mais 11 vont être véritablement de surface utile). C'est même un peu plus que le double de ce que vous aviez imaginé. Je pense

que les 2.300 logements ne sont pas encore un plafond car il faudra aussi prendre en compte, au-delà de l'achat des terrains et du portage financier par l'Etablissement Public, le coût de la dépollution qui n'est pas aujourd'hui estimé. Quand il faut revendre les terrains (le prix d'achat plus le prix de la dépollution) et demander à des promoteurs quels qu'ils soient de pouvoir sortir des programmes avec 2.300 logements ... Ça ne le fera pas. Je le dis aujourd'hui. Ça ne le fera pas. Vous pouvez dire que j'invente. Mais je vous donne rendez-vous dans quelques mois. La Z.A.C. n'étant toujours pas constituée ... C'est de toute façon une opération dont on reparlera après le mois de mars 2014. Avant le mois de mars 2014, la concertation aura avancé. On aura, dans le courant de l'année 2013, les premières esquisses. Le cabinet d'architectes va commencer. La composition urbaine ne sera déterminée qu'à l'automne de cette année. L'année 2013 sera peut-être celle au cours de laquelle des choses seront présentées à la majorité municipale (je n'en doute pas) et peut-être à l'opposition municipale. De toute façon, la Z.A.C. n'étant pas encore constituée, on est toujours, là, dans l'expectative. C'est une belle histoire que vous racontez. Mais ce n'est qu'une histoire. Nous n'en sommes pas encore à la réalisation.

Puis il y a un autre point. Je vous ai parlé de l'Etablissement Public Foncier. Je parle de quelque chose que je connais. Je n'ai pas tous les autres éléments. Je les verrai à travers la concertation. Je parle aussi du boulevard de l'Europe. C'est pour moi l'occasion de dire clairement que j'en ai assez. Et ce n'est pas le Conseiller Municipal qui parle mais le Conseiller Général. Depuis des mois, on raconte (parfois par voie de presse, parfois sur le terrain) que c'est de la faute du Conseil Général si le boulevard de l'Europe n'avance pas. C'est quelque chose que je ne peux pas accepter. Monsieur le Maire, vous le savez parfaitement. Je peux reprendre avec vous le calendrier des dernières réunions. Et je ferai référence à la dernière conversation que vous avez eue vous-même avec les responsables de la Direction des Routes, au mois de janvier 2012, au cours de laquelle vous avez dit : « Ne vous inquiétez pas. Un nouveau bureau d'études est en train de travailler. Vous aurez les éléments et, très vite, nous allons nous rencontrer pour travailler sur le sujet ». Avant de vous dire cela, ce soir, j'ai pris la précaution de savoir où nous en étions. On est au point mort. Aucune concertation depuis le mois de janvier. Aucun plan n'a été donné. On est au mois de juin, quasiment au mois de juillet 2012. On n'a toujours rien. Donc, avant que ce boulevard de l'Europe ne soit clairement dessiné, sur des terrains qui pour l'instant ne nous appartiennent pas (je dis « nous » car j'associe l'Etablissement Public à la Ville de Poissy), on ne peut pas le réaliser. Donc, il faut arrêter de faire croire aux populations de la rue Saint-Sébastien, du boulevard Robespierre et du nouveau quartier de Noailles que c'est de la seule responsabilité du Conseil Général si le boulevard de l'Europe n'existe pas. Je le redis haut et fort. C'est inacceptable. Alors, on se met autour de la table. On l'a bien fait pour la départementale 190. On peut le faire pour ce quartier. On se met autour de la table avec les services tant de la Ville que du Département. Et l'on tombe enfin d'accord sur les études qui permettraient la réalisation du boulevard. Quand on aura fait les études, qu'elles seront compatibles avec les exigences ... Excusez du peu. Le Conseil Général va payer une partie du boulevard. Il est quand même naturel qu'il ait envie de savoir comment cela va se faire. Je ne vais pas revenir sur la genèse. Les premiers plans ont été déchirés et mis à la poubelle car c'était inacceptable pour la Ville. OK. Sauf que, depuis qu'ils ont été mis à la poubelle, rien n'est fait. Donc, il faudra quand même que nous avancions. Je rêve un peu. Permettez-moi de rêver. Si le boulevard de l'Europe était créé avant même que votre quartier « EOLES » n'ait vu le jour, ce serait bien car, pour une fois, on aurait anticipé. Cela rendrait quand même bien service à toutes les populations d'aujourd'hui qui souffrent du trafic, tant du boulevard Robespierre que de celui de la rue Saint-Sébastien. Ils sont complètement saturés. Vous le savez. A tel point que tout le monde va chercher un itinéraire secondaire pour ne pas dire tertiaire. L'avenue Foch est complètement saturée et les rues adjacentes le sont aussi.

Donc, aujourd'hui, on est véritablement face à une belle déclaration d'intention. Je reconnais que c'est très bien pour le développement de la Ville, tant sur le plan résidentiel que sur le plan économique. Que tout ce que vous imaginez faire se fasse un jour. Mais, pour l'instant, on va attendre. On va prendre patience car ce n'est pas demain la veille.

Voilà ce que je voulais dire.

Pour l'instant, nous ne pouvons pas aller plus loin. Nous nous abstiendrons, vu la connaissance que nous avons. Il serait absurde de voter contre. On ne peut pas voter contre le développement de la Ville. On le dit suffisamment et on regrette suffisamment que ce développement soit en panne depuis 2008. Donc, on ne peut pas voter contre mais on ne peut pas voter pour quelque chose qui n'est simplement qu'une déclaration d'intention.

Merci.

Le Maire :

On va essayer de reprendre tout cela. Vous êtes toujours brillant, Monsieur RAYNAL, pour donner un certain nombre de leçons.

Déjà, sur le fait que l'on dise que le boulevard de l'Europe est bloqué par le Conseil Général ... C'est relativement exact. C'est comme le tract qui est sorti pendant la campagne législative sur les 75 % d'augmentation d'impôts, que vous avez distribué avec vos amis.

M. RAYNAL :

Pardonnez-moi. Cela n'a rien à voir.

Le Maire :

C'était un tract totalement faux. Moi, je n'ai pas l'habitude de dire des choses de manière fausse.

M. RAYNAL :

Moi non plus.

Le Maire :

La Z.A.C. que vous aviez créée ... Nous sommes arrivés. C'est très bizarre. Mais, moi, j'ai reçu une flopée de promoteurs qui avaient déjà été choisis, privés, prêts à s'installer. Ce n'est pas notre méthode. Nous, nous avons une méthode de réflexion, d'analyse. Nous avons des enjeux très importants dans ce secteur pour Poissy. La gare d'Eoles s'installera peut-être dans ce quartier. Des choses peuvent se passer. Cela ne va pas être facile. Il faut aller se battre pour cela.

La dernière fois que j'étais assis non loin de votre place, je me souviens avoir vu, juste après les élections municipales, un très beau tract et un très beau journal de la Ville qui parlait des Terrasses de Poncy, de la belle réalisation des Terrasses de Poncy, à l'époque. Aujourd'hui, on voit où on en est et les difficultés à venir. Je pense que l'on en reparlera dans ce Conseil municipal. Du coup, cela risque de coûter à la Ville, coût que vous avez engagé, vous, à l'époque.

M. RAYNAL :

Cela n'a encore rien à voir.

Le Maire :

Aujourd'hui, nous n'avons aucune leçon à recevoir. Je vais même continuer. Nous avons fait un certain nombre de concertations. Nous avons laissé des choix. Sur ces choix, nous avons travaillé. Nous pensons que c'est une autre manière de faire pour réaliser un quartier qui va engager beaucoup de choses, surtout pour empêcher les gens qui vont s'y installer de se retrouver comme ceux du quartier de Noailles à qui ont été vendus des appartements en leur disant que les camions ne circuleront plus devant leurs fenêtres, qu'ils auront une crèche, une école, un certain nombre de choses. En fait, ils n'ont rien eu. Voilà. C'est la première des choses.

Deuxième chose. Vous semblez bien informé au niveau du Conseil Général. Mais il faudrait que les services du Conseil Général vous informent mieux. Nous avons travaillé avec eux au mois de mai, au mois d'avril. Nous avons un rendez-vous le 12 juillet, avec tous les plans, toutes les études, pour se mettre d'accord sur le boulevard de l'Europe. Vous comme moi pensons que ce sera une excellente chose si ce boulevard est fait avant toute construction (vous l'avez souligné), d'abord pour les Pisciacais qui habitent du côté du boulevard Robespierre, en espérant que cela puisse permettre de désenclaver le passage des camions. Cela nous permettra aussi de penser le développement économique et la conception même du quartier « EOLES » de manière peut-être différente. Si ce boulevard n'est pas fait, on fera des petits bouts (un risque). Je ne cache pas que la réalisation de ce quartier se fera par petits bouts. On aura effectivement des difficultés pour acheter un certain nombre de terrains. Beaucoup de personnes spéculent. Il est tout à fait normal qu'elles spéculent sur ces terrains.

Quant à la dépollution, nous avons aussi travaillé avec l'E.P.F.Y. sur l'évaluation du coût, sur le nombre de personnes. La dépollution a un coût. On ne peut pas construire des logements sans avoir dépollué ce secteur.

Vous voyez que l'on travaille. Il y a deux manières de faire. Soit on construit très vite en donnant des terrains à des promoteurs ou en passant des baux tels que ceux des Terrasses de Poncey (qui ne se réalisent même pas), soit on réfléchit un peu avec les gens, avec les services, avec des architectes, et on essaye de penser la ville de demain de manière différente.

Donc, vous ne pouvez que souhaiter notre réussite. Quand vous reviendrez dans cette ville dans une dizaine ou une quinzaine d'années, vous verrez un nouveau quartier. Vous pourrez être contents d'avoir participé ce soir à un Conseil municipal qui vous donnera des objectifs.

Notez en plus que l'on ne fait pas une totale désinformation. Nous avons un débat dans l'équipe majoritaire sur la communication dans ce quartier. Nous pensons qu'elle n'est pas assez forte. Je pense que nous allons faire une communication beaucoup plus forte dans les jours qui vont arriver pour que chaque Pisciacais puisse se l'approprier, donner son avis. Cela nous semble important.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Juste deux remarques.

Effectivement, en 2008, la deuxième Z.A.C. était prévue. Je peux comprendre que les promoteurs aient frappé à votre porte. Elle était déjà engagée puisque c'était la continuité du quartier de Noailles. Mais vous avez préféré la stopper. Ça a été votre liberté. Si tel n'avait pas été le cas, on ne parlerait pas ce soir du boulevard de l'Europe car il aurait été fait. Je rappelle quand même qu'il y a la part du Conseil Général (c'est une chose) mais aussi la part de la Ville. Là, je vois que mon rêve rejoint le vôtre ou que nous rêvons ensemble. Vous souhaitez que ce boulevard de l'Europe soit fait. J'ai bien fait d'aborder ce sujet. Comme cela, au moins, on verra ce qu'il y aura sur la table lors de la réunion du 12 juillet. On verra aussi si la Ville de Poissy est en capacité de financer sa part pour que le boulevard soit réalisé avant l'arrivée du quartier. Cela pouvait aussi être dans le bilan financier (une partie de la Z.A.C.) qui aidait à financer le boulevard. Là, on parle quand même de plusieurs millions d'euros. Vous êtes d'accord avec moi, Monsieur le Maire ? Ce n'est pas 500.000 euros. Bien. Je connais la part du Conseil Général. La part de la Ville est au moins la même. Donc, on en reparlera.

Le Maire :

On en reparlera.

Juste une nuance. Les promoteurs qui sont venus avaient des courriers signés. On avait déjà engagé des choses avec eux alors que la Z.A.C. venait juste d'être créée. Voilà. C'est juste une parenthèse. C'est-à-dire que cette manière de négocier est tout à fait différente.

Mme de VAUCOULEURS :

Excusez-moi, Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Je voudrais faire une simple explication de vote. En fait, nous allons voter pour mais je souhaiterais simplement, si vous le permettez, dire deux mots à ce sujet. Est-ce que vous le permettez ?

Le Maire :

Je vous le permets.

Mme de VAUCOULEURS :

Merci.

Le MODEM a participé initialement à cette décision d'abandonner la première Z.A.C. et de réfléchir à un autre projet. Donc, dans cette logique, nous voterons pour cette délibération. Mais je ne peux et nous ne pouvons que rejoindre les réserves de Monsieur RAYNAL concernant le calendrier. Je pense effectivement que l'on va avoir beaucoup de retard sur ce dossier.

Le Maire :

Qui veut aller loin ménage sa monture.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.**

18°/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU FISAC POUR TOUTES LES ACTIONS EN FAVEUR DU COMMERCE LOCAL

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a été créé le 31 décembre 1989 afin de préserver le commerce de proximité et de faire face au développement des grandes distributions à la périphérie.

Pour information, c'est le troisième FISAC que la Ville souscrit. Le premier remonte à l'an 2000. Il était de 180.000 euros. Celui qui a été souscrit en 2008 était de 130.000 euros. Celui que nous vous proposons ce soir est de 143.000 euros. Il a aussi pour but de faire des investissements, notamment sous la halle puisque nous allons remplacer, toujours dans le cadre du développement durable et de l'Agenda 21, tous les éclairages par des LED. Il y aura l'aménagement d'un bureau pour placier, la distribution d'eau chaude, des toilettes et le carrelage des poteaux.

Il s'agit de donner l'autorisation de signer à Monsieur le Maire.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je réagis à cette délibération au regard des actions engagées ou à engager qui me paraissent un peu faibles par rapport (si l'on regarde l'environnement) aux extensions commerciales des alentours de Poissy. Plaisir, Orgeval et surtout Chambourcy se développent à vitesse grand V. Leurs budgets mis en action et la dynamique développée dépassent largement les quelques 100.000 ou quelques dizaines de milliers d'euros demandés aujourd'hui en tant que subvention. On a un rapport facilement de 1 à 10 si ce n'est pas de 1 à peut-être à 100 plutôt. On pourra sûrement le constater, à supposer que l'on ait effectivement les chiffres globaux de toutes les actions développées par ailleurs. Si je devais avoir une petite expression, ce serait : « Pendant que Poissy demande des subventions, les autres se développent et agissent ». Il y a donc sûrement quelque chose de différent à faire pour Poissy.

M. ALLAOUCHICHE :

Il y a un tableau. Vous pouvez vous y référer. Monsieur DEBUS, pour information, s'agissant du FISAC, on aurait aimé avoir le double. C'est certain. Mais le FISAC est un partenariat, c'est-à-dire que l'association des commerçants doit apporter un tiers du montant total de la subvention. Le législateur est particulièrement sensible à cela. Donc, c'est un partenariat. Lorsque l'association des commerçants n'est pas en mesure de verser la somme, la municipalité vient aider pour des actions ponctuelles.

M. DEBUS :

J'entends bien. Je mettais simplement en relief, Monsieur ALLAOUCHICHE, la disparité entre le montant investi qui est de 263.923,47 euros hors taxes ... Si vous regardez pour Poissy, c'est plutôt 26 millions d'euros qui ont été investis. C'est le rapport de 1 à 100. Je n'ai pas les chiffres du budget global de l'opération de Chambourcy. Mais c'est le rapport entre ce qui est dépensé à Poissy et ce qui l'est par ailleurs. Là, effectivement, clairement, on ne joue pas dans la même cour, visiblement.

M. ALLAOUCHICHE :

Si l'on pouvait vraiment ... Défendre le commerce de proximité ... Vous pensez bien que, si l'on pouvait avoir beaucoup plus d'argent, on le ferait. Face aux hypermarchés de la périphérie, on ne peut rien faire.

M. DEBUS :

Il y a surtout un manque de projets à Poissy.

Le Maire :

Monsieur DEBUS, je vais vous faire un tout petit peu d'histoire.

D'abord, je vais prendre date. Je vous fais le pari que la réalisation de Chambourcy va s'écrouler dans une quinzaine d'années. Cela va coûter très très cher à la communauté tout autour. Très très cher. C'est ma vision. C'est la première des choses.

Vos amis travaillaient sur les Terrasses de Poncy. Tous les maires qui étaient autour s'y sont opposés. J'ai combattu les Terrasses de Poncy. Maintenant, certains jours, je m'interroge lorsque je vois ce qui a été fait à Chambourcy. Il faut parfois avancer dans la vie. En tous les cas, je pense que la réalisation de Chambourcy est une erreur fondamentale. Une étude a justement été faite sur la RN 13, par rapport à Orgeval, par rapport à Chambourcy, par rapport à Poissy. Il faut que l'on soit très vigilant. Il ne faudrait pas que Poissy soit lésé par rapport à ces types de constructions qui, à mon avis, demain, ne représenteront rien du tout. Il faut savoir qu'une préétude a été faite. Une majorité de gens de Poissy vont maintenant faire leurs courses à LECLERC. Ils ne vont plus à Chambourcy car ils trouvent cela absolument ignoble. En plus, il faut aller se garer dans des parkings ... Aujourd'hui, pour faire vivre ce lieu de Chambourcy, il faudrait que les villes aux alentours payent des bus pour que les gens puissent aller y faire leurs courses. Je pense que c'est Monsieur MORANGE qui sera dans l'obligation de payer les bus. C'est lui qui a pensé ce projet, non pas avec l'argent de Chambourcy mais avec celui apporté par CARREFOUR et par d'autres gens qui s'y sont installés. Moi, je suis vraiment convaincu, par rapport à la plupart des gens que je rencontre, que ce n'est pas l'avenir de construire quelque chose comme ça. Je le dis et je continuerai à le dire. Je l'ai dit à Pierre MORANGE. Je pense que c'est une erreur. Si vous pensez que c'est une bonne chose ... Sachez par contre que ce genre de construction et de commerce pénalise nos commerces du centre ville. C'est un vrai combat. On a vu la Ville de Pontoise perdre tous ses commerces de proximité car il y a eu à un moment donné Cergy-Pontoise à côté. Aujourd'hui, la Ville de Pontoise réfléchit sur le retour des commerçants car les gens veulent consommer à côté de chez eux.

M. DEBUS :

Que l'on se comprenne bien. Je ne dis pas que c'est une bonne chose pour Poissy. Bien au contraire. C'est effectivement une très mauvaise chose pour la ville et ses commerçants. Simplement, je regarde. Je dis : « Qu'est-ce que l'on fait face à cela ? ». Effectivement, des sommes colossales sont investies par ailleurs. Je vais voter pour. Je vais voter pour la demande de subvention. C'est la moindre des choses que l'on puisse faire. Mais, là, c'est un peu le pot de terre contre le pot de fer dans la situation présente.

Après, on peut dire que cela va périlcliter. Peut-être. Pour y être moi-même allé afin de découvrir les grands magasins, je vois aujourd'hui qu'il y a des centaines de places de parking sans avoir à payer quoi que ce soit, alors qu'on se limite en ville à 10 places de parking, limitées à 15 minutes. Sinon, la police municipale vient pour mettre une amende sur le pare-brise. Là, le rapport de force ... Là aussi, je crois que l'on ne joue pas dans la même cour.

Le Maire :

Pour vous éclairer, je vais vous envoyer à un très bon colloque qui aura lieu au mois d'octobre ou au mois de novembre sur la dynamisation des centres villes, justement. On réfléchit aussi. On n'a pas la science infuse. Il portera sur les zones piétonnes, sur les parkings, sur un certain nombre de choses. Si je peux vous envoyer la documentation ... Vous pourrez y aller.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole car je n'avais pas forcément prévu de la prendre sur cette délibération mais, par rapport à tout ce que j'ai entendu, je voudrais un petit peu réagir.

Je me félicite de voir que vous continuez cette opération du FISAC qui a été créé il y a déjà un certain nombre d'années. Nous en sommes à la troisième édition, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur ALLAOUCHICHE.

Je voudrais aussi vous remercier de la précision que vous avez donnée car il est vrai qu'à la lecture du tableau, je n'avais pas forcément tout compris. Vous m'avez remémoré les fameux tiers. On se rend bien compte que l'Union du Commerce est assez déficitaire par rapport à ces tiers. Là, ce sont les tiers à la Pagnol. Si vous faites la comparaison entre l'Etat, la Ville et l'UCAP, ce ne sont pas tout à fait des tiers égaux.

Tout ce qui peut être fait pour dynamiser le commerce local ne peut être qu'une bonne chose. Je ne reviens pas sur le débat et ce qui a été dit, que ce soit par Monsieur DEBUS ou par Monsieur ALLAOUCHICHE. Là, j'ai un gros regret quand je les écoute l'un et l'autre. Il ne faut pas baisser les bras. Avec tout ce qui s'est passé autour de Poissy, on a l'impression que le commerce de centre ville est mort. Il faut peut-être réagir.

Monsieur le Maire, je reprends ce que vous venez de dire par rapport au colloque. Je ne sais pas où il aura lieu. Peut-être à Poissy ou je ne sais où. Mais, en tous les cas, je souhaite pouvoir y participer. J'espère que tous les commerçants de la ville pourront y participer. Je crois qu'il va falloir les convaincre, par rapport justement à ce qui se passe aux alentours de la ville, que rendre encore plus difficile l'accessibilité du centre ville est pour l'instant quelque chose qu'ils n'ont pas forcément admis, en tout les cas compris. Là, il y a un vrai travail à faire. Je n'en suis pas persuadé. J'ai bien compris qu'il y avait des parkings gratuits à l'extérieur et qu'il y avait des stationnements payants. Mais, au moins, il y a des stationnements. Si l'on va au bout du bout de votre projet, il n'y a plus de stationnement du tout. Donc, c'est un peu plus compliqué. Ne dites pas non. Quelques stationnements d'arrêt minute ... C'est ce que vous avez dit pour l'instant. Donc, on en reparlera. Si le colloque est à Poissy, ce sera bien.

Le Maire :

On ne va pas faire un débat global. C'est un débat que l'on aura.

M. RAYNAL :

Mais c'est un vrai débat.

Le Maire :

Avec une concertation. Et c'est un vrai débat.

M. RAYNAL :

C'est le devenir de la ville.

Le Maire :

C'est une vraie responsabilité pour qui que ce soit.

Je sais, Monsieur RAYNAL, que vous avez fait une réunion avec les commerçants. Vous voyez comme je suis informé. Ils ont dû vous dire toutes leurs interrogations.

M. RAYNAL :

Je les ai écoutés.

Le Maire :

Oui. Mais c'est très bien. Je les ai aussi rencontrés. Ils m'ont dit toutes leurs interrogations. Je crois qu'il faut dépassionner ce débat. L'ensemble de la communauté pisciacaise doit défendre son commerce de proximité. C'est ce que nous faisons (je crois) tous les jours en tentant de faire venir de nouveaux commerces. Des réflexions et des expériences ont eu lieu dans un certain nombre de villes. Servons-nous aussi de ces expériences pour savoir comment cela s'est fait. On n'est pas forcément dans l'obligation d'appliquer mais on peut regarder. On peut discuter. Et ne restons pas sur des blocages. Je serais presque tenté de dire qu'il serait intelligent dans ce cadre (mais ce n'est pas ce qui a été fait du reste lors de la campagne des législatives) d'en faire un sujet politique. Je crois que c'est beaucoup plus un sujet de vie commune entre les utilisateurs des commerces et les commerçants eux-mêmes. Il y a aussi les problématiques de parking. Peut-être faut-il construire un parking dans cette ville. Il y a peut-être des solutions. Il y a peut-être plein de réflexions à avoir. Tout cela existe. Tout cela a un coût. Il faut pouvoir le faire avec réflexion. En même temps, on ne peut pas construire de nouveaux éco-quartiers et ne penser que tout voiture. C'est aussi un débat. Ce n'est pas forcément l'avenir, le tout voiture, même si, aujourd'hui, beaucoup de gens utilisent leur voiture pour faire les courses. C'est aussi une réalité.

M. RAYNAL :

Je vous rappelle quand même que Poissy est la cité de l'automobile.

Le Maire :

On est d'accord. On peut s'en féliciter car je n'aimerais pas que Poissy se trouve à Aulnay. Aujourd'hui, beaucoup de travailleurs d'Aulnay ne savent pas très bien où ils vont aller. Ils vont peut-être venir habiter chez nous, à Poissy, du reste, pour pouvoir travailler.

M. RAYNAL :

Il y en a déjà.

Le Maire :

On va clore le débat, Monsieur DEBUS. On aura l'occasion de ...

M. DEBUS :

En plus, pour une fois que j'étais d'accord avec vous. Donc, cela aurait été dommage.

Le Maire :

C'est bien.

M. DEBUS :

Cela aurait été dommage. Simplement cette demande : que ces paroles ne soient pas des paroles en l'air et que vous organisiez réellement ce débat. Il faut vraiment dépasser les clivages et autres pour le faire.

Le Maire :

Je peux vous dire qu'il sera organisé avec une consultation réelle des Pisciacais, avec des sondages et plein de choses. On va le faire car je crois qu'il faut le faire. Je crois qu'il faut absolument le faire. Une enquête sera faite en porte-à-porte. On vous restituera tout cela, bien sûr, pour une bonne information des Conseillers municipaux minoritaires.

M. DEBUS :

Je l'espère.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ APPROBATION DES REGLEMENTS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS, DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire :

Lors de la séance du 17 décembre 2009, on a approuvé la révision des règlements des accueils de loisirs maternels, de la Maison de l'Enfance et de la restauration scolaire. Depuis cette date, l'accueil périscolaire a été ouvert progressivement aux écoles élémentaires pour les enfants scolarisés du CP au CE2 et les fratries correspondantes. Il est donc nécessaire d'apporter quelques ajustements à ces règlements pour une application à la rentrée scolaire 2012/2013. Je pense que vous avez pris le temps de les lire. Ce ne sont pas des règlements révolutionnaires. Ils existaient. Ils doivent continuer et perdurer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

Mes chers collègues, je vous souhaite, pour ceux qui vont partir, de bonnes vacances. Je vous rappelle que l'on a un Conseil municipal exceptionnel le 12 juillet. On espère et on souhaite vous donner le 12 juillet les dates des prochains Conseils municipaux. Il n'y aura que quelques délibérations. Pour les autres, j'ai pris la décision ce soir de les passer en septembre car il s'agit d'un Conseil municipal extraordinaire. Merci à vous. Bonne soirée.